

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LE CENTRE NATURE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME " QUATRE VENTS "

Préambule - Le but des séjours au Centre nature " Quatre vents " est de développer et favoriser le tourisme de randonnée dans un esprit de groupe, basé sur la convivialité, l'entraide et les contacts humains. Ils se déroulent le plus souvent dans un esprit de franche camaraderie.

Les participants utilisent leur propre matériel (vélo, équipements de randonnée...), mais peuvent aussi contacter le centre s'ils ne sont pas équipés. Le centre peut alors leur en proposer, moyennant un supplément de location.

Inscription - Les inscriptions se font habituellement par téléphone au 04 73 53 16 94, ou par e-mail à contact@4vents-auvergne.com

Chaque inscription intervenant à plus de 31 jours avant la date du début de séjour doit être confirmée par le versement d'un acompte de 25 % du prix dans les 15 jours. Aucune inscription ne sera confirmée par le Centre nature " Quatre vents " sans versement de l'acompte correspondant. Les conditions générales de vente sont réputées connues et acceptées dès versement de l'acompte ou pour tout paiement, et ce, quel que soit le mode de paiement (chèque bancaire ou postal, chèques vacances [ANCV]).

À partir de 31 jours avant la date du début de séjour, la totalité du prix doit être réglée sous 5 jours. En cas de non paiement du solde, le Centre nature " Quatre vents " se réserve le droit d'annuler l'inscription en conservant l'acompte versé.

Prix - Les prix sont forfaitaires : les arrivées tardives, les départs anticipés, les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement. Les prestations incluses dans le prix sont précisées dans chaque descriptif.

Les prix de nos programmes ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles en fonction de conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles. En cas de hausse significative, le participant pourra annuler sans frais, et sera intégralement remboursé. Ces modifications éventuelles s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

Paiement - Les paiements sont effectués par chèque bancaire ou postal, par carte bancaire en vente à distance, par virement ou par chèques vacances [ANCV]. Le montant de l'acompte prévu doit être réglé à l'inscription. Le solde doit, être réglé au plus tard 31 jours avant le début du séjour.

Informations pratiques - Il sera accusé réception de la demande d'inscription. Un dossier complet indiquant les détails du séjour, les particularités, les préparations à effectuer, sera adressé à chaque participant après règlement du solde et au plus tard 30 jours avant le début du séjour ou du voyage. Il comportera également les adresses et coordonnées des contacts nécessaires en cas d'urgence.

En cas d'inscription tardive acceptée, ces documents seront remis au début du séjour

Transports - Sauf cas particulier, les frais relatifs au transport aller-retour entre le domicile et le lieu du séjour ou de l'embarquement et du débarquement sont à la charge du participant.

Pour les voyages aériens ou maritimes, les consignes de départ seront données au plus tard entre 3 et 10 jours avant l'embarquement. Les horaires de convocation doivent être respectés : les retardataires assumeraient seuls toutes les conséquences de leur retard sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Encadrement - Sauf cas particuliers, les activités se déroulent sous la conduite d'un ou plusieurs éducateurs sportifs ou cadres fédéraux désignés par l'organisateur. Les noms des accompagnateurs figurant dans la présente brochure sont donnés à titre indicatif.

Formalités médicales - Le participant doit s'assurer de sa capacité physique à effectuer le séjour : un certificat médical d'aptitude peut dans certains cas être demandé.

Particularités de certains séjours - Pour certains séjours, ces conditions de vente peuvent être complétées par d'autres conditions spécifiques (ex. port obligatoire du casque...). Celles-ci sont alors précisées sur le descriptif du séjour.

Modifications - Du fait du Centre nature " Quatre vents " : il peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, pour des raisons climatiques, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Le Centre nature " Quatre vents " informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. L'acheteur peut ne pas accepter les éléments de substitution proposés, il est alors libre de demander l'annulation de son inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

- Du fait de l'acheteur : les modifications relatives au choix du séjour, aux activités ou à la date sont possibles plus de 31 jours avant la date du début de séjour, sur demande écrite adressée au Centre nature " Quatre vents ", moyennant un forfait de 15 €, correspondant aux frais de dossier retenus par le Centre nature " Quatre vents " À moins de 31 jours avant la date de départ, toutes les modifications seront considérées comme valant annulation et entraîneront l'application des pénalités prévues au chapitre " Annulation ". Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le forfait ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Tout titre de transport émis ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ou avoir de la part du Centre nature " Quatre vents " en cas de non utilisation.

Annulation - Du fait du Centre nature " Quatre vents " : il peut être exceptionnellement contraint d'annuler le programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint (dans ce cas, le Centre nature " Quatre vents " en informera l'acheteur au plus tard 21 jours avant la date de début du séjour),

- les conditions de sécurité l'exigent,

- ou bien en cas d'événements normalement imprévisibles.

Le Centre nature " Quatre vents " avertira l'acheteur de cette annulation et lui proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable qu'il sera libre d'accepter ou de refuser.

En cas de refus de ce nouveau programme, le Centre nature " Quatre vents " remboursera les sommes déjà versées.

- Du fait de l'acheteur : toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée avec Accusé de réception, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, le Centre nature " Quatre vents " retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après :

Frais d'annulation par personne :

- À plus de 45 jours du départ : 10 % du prix du séjour • Entre 45 et 31 jours du départ : 30 % du prix du séjour • Entre 30 et 16 jours du départ : 50 % du prix du séjour • Entre 15 et 7 jours du départ : 75 % du prix du séjour • Moins de 7 jours du départ : 100 % du prix du séjour.

Conditions de cession - En cas de cession du séjour, le client doit impérativement informer le Centre nature " Quatre vents " de la cession de son contrat par lettre recommandée avec Accusé de réception au plus tard 15 jours avant le début de la prestation en indiquant précisément le nom et l'adresse du ou des cessionnaires et des nouveaux participants en justifiant que ceux-ci remplissent en tous points les mêmes conditions pour effectuer le séjour.

Règles de prudence - Avant de demander une réservation, les futurs participants doivent s'assurer que le séjour est compatible avec leurs capacités physiques et assumer le fait que durant leur séjour ils peuvent courir certains risques liés à l'activité (chutes, intempéries...). En connaissance de cause ceux-ci s'engagent à ne pas reporter sur l'organisateur la responsabilité de ces risques et de leur incapacité à effectuer tout ou partie des activités.

Une extrême prudence est recommandée au cours du séjour afin d'éviter tout accident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour soi-même mais aussi pour l'ensemble du groupe.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités sportives, aux conseils et consignes donnés par les personnes encadrant le séjour.

Le Centre nature " Quatre vents " se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

Assurances - En tant qu'organisateur, et conformément à la loi n° 2009-888 du 22/07/2009, la responsabilité civile professionnelle du Centre nature " Quatre vents " est garantie par le contrat N° 53733882 du 01/01/2014 souscrit auprès d'Allianz – Cabinet Gomis-Garrigues – 17, boulevard de la Gare 31400 Toulouse.

Chaque participant doit obligatoirement être couvert en responsabilité civile ainsi qu'en rapatriement-maladie. La licence de la Fédération française de cyclotourisme Petit ou Grand braquet comporte ces garanties (leur détail peut être obtenu sur simple demande adressée au siège de la Fédération). Les personnes ne possédant pas l'une de ces deux licences devront fournir une attestation de couverture RC / Rapatriement-maladie. Il est aussi conseillé d'être couvert en garanties complémentaires : frais d'annulation, vol de bagages, etc. Une proposition d'assurance-annulation de séjour et d'assurance-bagages, réservée aux personnes domiciliées en France, est envoyée avec le contrat de vente du séjour (contrat 8537, 8538 et/ou 8540 proposé par MUTUAIDE). Cette proposition ne peut engager la responsabilité du Centre nature " Quatre vents ".

Tout matériel sportif appartenant au client reste sous sa responsabilité en cas de vol ou de dommages.

Garantie financière - La garantie financière exigée par la loi a été souscrite auprès de Groupama - Assurance - Crédit & Caution - 8/10 rue d'Astorg - 75008.

Réclamations - En cas d'insatisfaction ou de service non fourni lors de son séjour, le client doit formuler sa réclamation auprès du responsable du centre, afin de ne pas subir les inconvénients pendant la durée de son séjour. S'il n'obtient pas satisfaction, il doit adresser dans les 30 jours maximum suivant son retour une lettre recommandée avec Accusé de réception accompagnée des pièces justificatives (attestations, photos...) à la Fédération française de cyclotourisme – 12 rue Louis Bertrand CS 80045 – 94207 Ivry-sur-Seine Cedex.